



Termes de référence
Stratégie de la chaîne de valeur binationale pour le secteur de l'artisanat
en Haïti et en République dominicaine

1. Information générale

1.1 Bénéficiaires

Les bénéficiaires de cet appel sont des parties prenantes du secteur privé de la République dominicaine et d'Haïti issues du secteur de l'artisanat.

1.2 Pouvoir adjudicateur

Agence de Développement des Exportations des Caraïbes.

1.3 Informations pertinentes

Les gouvernements de la République dominicaine et d'Haïti ainsi que l'Union européenne ont confié à l'Agence de Développement des Exportations des Caraïbes (Caribbean Export) la mise en œuvre de la "Composante commerce et secteur privé" du Programme binational de Coopération entre Haïti et la République dominicaine dans le cadre du 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) FED/2018/399-379. Cette composante cherche, d'une part, à améliorer le climat général des affaires et des investissements en Haïti et en République dominicaine et, d'autre part, à rehausser l'image et la perception internationales des deux pays.

Le programme comporte trois (3) objectifs principaux :

1. Promouvoir des échanges commerciaux plus équilibrés et formels entre Haïti et la République dominicaine ;
2. Améliorer la qualité des biens produits dans les deux pays et la compétitivité des entreprises en accordant une attention particulière aux trois (3) chaînes de valeur suivantes : cacao/chocolat ; huiles essentielles/cosmétiques ; et artisanat/mode/accessoires/bijouterie ;
3. Consolider la coopération institutionnelle entre les Ministères traitant des affaires commerciales et les Administrations douanières, ainsi que le dialogue tant entre le secteur public et le secteur privé qu'au sein du secteur privé.

Au vu du 2^{ème} objectif, Caribbean Export cherchera à développer et/ou renforcer la chaîne de valeur binationale artisanat/mode/accessoires/bijouterie. L'Agence s'assurera de l'élaboration d'un diagnostic détaillé de la chaîne de valeur binationale choisie en vue de développer une stratégie conjointe et un plan d'action pour la promotion de celle-ci et de fournir une assistance technique et financière aux bénéficiaires choisis dans les deux pays

au sein du secteur artisanal en tenant compte de la différence et de l'équilibre entre les deux pays pour la mise en œuvre du plan d'action.

Par conséquent, la mission de conseil suivante cherchera à développer une stratégie pour le secteur de l'artisanat en Haïti et un plan d'action procurant des bénéfices aux deux pays en identifiant les partenariats binationaux potentiels et les contacts d'affaires ainsi que les villages d'artisans qui faciliteraient la création de cette chaîne de valeur.

1.4 Reference et autres activités de bailleurs de fonds liés au programmes

Dans le cadre du 10^{ème} Programme binational FED, Caribbean Export, en collaboration avec ses partenaires binationaux, a décidé d'œuvrer au développement d'une stratégie en vue de maximiser le potentiel des exportations des deux pays (la République dominicaine et Haïti). C'est dans ce but que le Programme a financé un travail de recherche portant sur l'identification et le mapping des chaînes de valeur des secteurs à haut potentiel pour les deux pays intitulé « Identification and Mapping of Binational Value Chains within high-potential sectors between Haiti and the Dominican Republic ».

Le rapport décrit et analyse la chaîne de valeur de l'artisanat dans chacun des deux pays, et il englobe les domaines de collaboration potentielle entre les deux pays dans le secteur concerné.

En dehors de ce rapport, Caribbean Export a également encouragé le commerce intra et extrarégional ainsi que l'échange de bonnes pratiques dans le secteur de l'artisanat en Haïti et en République dominicaine, en assurant des formations spécifiques et en promouvant le dialogue au sein du secteur privé entre les deux pays, et cela dans le but d'aider à la création du cluster de l'artisanat haïtiano-dominicain.

Haïti est réputée pour son artisanat et un grand nombre d'études ont déjà été réalisées en ce sens. À l'heure actuelle, une cartographie sectorielle de la production haïtienne ciblant 5 départements est en cours d'élaboration sous la responsabilité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Cette approche permettra d'avoir une perception claire et précieuse de la production des créneaux du secteur artisanal sur l'ensemble du territoire haïtien. La République Dominicaine, via le Centre National de l'Artisanat (CENADARTE), a renforcé l'aspect de mutualisation économique du secteur, en recherchant par cette approche une autonomie financière pour l'approvisionnement en intrants du secteur, ainsi qu'une couverture sociale pour les artisans.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante commerce du 10^{ème} FED, les actions de Caribbean Export ont débouché sur la réalisation d'un plan stratégique pour le

développement du secteur artisanal de la République dominicaine sur les chaînes de valeur binationales profitables, ainsi que de deux ateliers de formation binationaux donnés par des animateurs cubains sur l'amélioration des techniques propres à la bijouterie et au travail du cuir. En outre, une série de missions sur les bonnes pratiques a permis non seulement de créer un réseau d'artisans de la région mais aussi de partager des connaissances fructueuses pour les Caraïbes.

2.0 Objectif, but et résultats escomptés

2.1 Objectif général

L'objectif de cette mission est d'effectuer un diagnostic détaillé de la chaîne de valeur binationale de l'artisanat entre Haïti et la République dominicaine, dans l'optique de développer une stratégie globale pour Haïti ainsi qu'un plan d'action de deux ans et demi pour la promotion de celle-ci.

Le ou les consultants devront également fournir une assistance technique et financière aux six (6) bénéficiaires sélectionnés dans le secteur artisanal trois (3) en Haïti et trois (3) en République dominicaine, via la mise en œuvre d'un plan d'action susceptible d'améliorer leur compétitivité internationale par le biais d'actions ciblées destinées à être financées dans le cadre de la composante commerce et secteur privé du Programme binational Haïti – RD, et ce en incluant une éventuelle collaboration avec d'autres institutions internationales.

De même, le consultant se livrera à une analyse AFOM des bénéficiaires proposés et son diagnostic devra refléter les interactions et les ressources qui existent au sein de la communauté des artisans, ainsi que l'état actuel du secteur, sa structure, son *modus operandi* et ses liens sociaux, économiques et culturels.

Le consultant devra prendre en considération les recommandations relatives à la chaîne de valeur de l'artisanat en Haïti et en RD qui apparaissent dans le rapport sur les chaînes de valeur dans les secteurs à haut potentiel intitulé « Identification and Mapping of Binational Value Chains within high-potential sectors between Haiti and the Dominican Republic¹ ».

¹ En annexe à la publication

Les actions devront comprendre :

Recherche et diagnostic

Le ou les consultants devront mener une recherche documentaire approfondie. La recherche documentaire comprendra une étude sur les aspects de l'offre et de la demande du secteur artisanal en Haïti et en RD.

Sur base de la recherche, il devra également effectuer une analyse de rentabilité des effets des mesures prises ou à prendre applicables aux acteurs concernés du secteur, et ceci afin d'enrichir la planification stratégique et l'organisation du secteur artisanal.

Le consultant devra pour le moins rassembler toutes les études, informations et statistiques pertinentes déjà publiées au cours des dix dernières années par les diverses institutions concernées : agences gouvernementales et autres bailleurs de fonds, ONG et/ou Centres de recherche, y compris, entre autres, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et USAID, qui soutiennent l'industrie de l'artisanat en Haïti.

Consultations et sélection des entreprises

Le consultant devra soumettre, en utilisant une analyse AFOM, une liste comptant un minimum de deux (2) bénéficiaires provenant du secteur artisanal de chaque pays et de différents segments de la chaîne de valeur. Le Comité directeur supervisant cette mission de consultation, composé de Caribbean Export, l'Union européenne, la DIGECOM, le BONFED, les Ministères du Commerce et de l'Industrie d'Haïti et de la RD, le Ministère du Tourisme et des Industries Créatives d'Haïti, la Ecole National des Arts (ENARTS), L'Office National de l'Artisanat (ENARTS) le Ministère dominicain de la Culture représenté par le Centre national dominicain de l'artisanat CENADARTE, la FEDOCAMARAS et la CCIH, sera responsable de sélectionner les deux (2) bénéficiaires, soit un (1) dans chaque pays.

Une fois les bénéficiaires sélectionnés, le consultant procédera à une évaluation en profondeur de chacun d'eux afin d'identifier leurs besoins pour les aider à être plus compétitifs, en les aidant notamment à pénétrer de nouveaux marchés et à améliorer, entre autres, la qualité générale, l'emballage, l'étiquetage et la présentation. Il s'agira d'une évaluation au cas par cas afin de déterminer les besoins de chaque bénéficiaire.

Développer des techniques et des stratégies de marché pour la promotion commerciale de la production des artisans bénéficiaires du programme en collaboration avec les acteurs

impliqués au niveau international dans la mode et la culture des Caraïbes. Travailler au développement d'une stratégie conjointe pour la promotion et le renforcement de la propriété intellectuelle.

Le consultant devra soumettre des propositions aux parties prenantes en Haïti et en RD sur base des informations recueillies au cours de la phase de diagnostic afin de dégager un plan d'action, des mesures, des stratégies et des techniques permettant une adaptation adéquate de la production artisanale des bénéficiaires en s'inspirant des nouvelles tendances et créations de la haute-couture.

Prestation de formation

Le consultant devra organiser, en Haïti ou en RD, à l'intention des bénéficiaires du programme issu du secteur artisanal des deux pays, un (1) atelier sur la propriété intellectuelle, la normalisation et le contrôle de qualité, les bonnes pratiques de fabrication, en association avec le Centre de Commerce International (CCI) ou le Centre pour la Promotion des Exportations (CBI) et le ministère du Commerce de chacun des deux pays.

Recommandations et plan d'action

Le consultant devra également proposer et rédiger des recommandations et un plan d'action afin d'assurer la mise en œuvre d'une stratégie pour la chaîne de valeur binationale de l'artisanat entre Haïti et la RD (rendement, durabilité, qualité et création de revenus). Le plan d'action devra décrire les actions spécifiques à mettre en œuvre (formations, assistance technique, procédures administratives, entreprises avec lesquelles coopérer, débouchés commerciaux à explorer, etc.) tout en élaborant un calendrier indicatif et en identifiant les acteurs impliqués, les limitations, les obstacles à surmonter et les moyens d'attirer les investisseurs en Haïti et en RD. Le consultant devra présenter au Comité directeur la stratégie et le plan d'action proposés afin d'obtenir l'approbation de celui-ci.

2.2 Résultats attendus dans le cadre du projet

Le consultant sera censé produire les résultats suivants :

1. **Rapport 1/Rapport sur la réunion préparatoire** : ce rapport comprendra les calendriers approuvés ainsi que la méthodologie à employer et les éventuelles modifications à la conception du projet débattues au cours de la réunion préparatoire.
2. **Rapport 2** - Un diagnostic de la chaîne de valeur binationale de l'artisanat entre Haïti et la RD, dans l'optique du développement d'une stratégie globale et d'un plan d'action pour la promotion de celle-ci, avec une identification du positionnement des parties

- prenantes, y compris leur engagement, leur capacité d'offre, leur importance sur le marché et leur position au sein de chaque pays.
3. **Rapport 3** - Une analyse AFOM d'un minimum de 6 entreprises trois (3) d'Haïti et trois (3) de la RD actuellement actives au sein du secteur artisanal, mettant en évidence leurs besoins et leurs limitations et proposant des solutions basées sur les bonnes pratiques régionales et internationales.
 4. **Rapport 4** – Rapport de la stratégie pour le développement du secteur artisanal haïtien.
 5. **Rapport 5 – Rapport final** – Rapport sur les ateliers donnés en Haïti ou en RD sur la propriété intellectuelle, la normalisation et le contrôle de qualité; présentation de la version finale du diagnostic binational sur la chaîne de valeur de l'artisanat, du plan d'action et de la stratégie pour Haïti, ainsi que des propositions détaillées de plans d'action sur 24 mois pour les six (6) bénéficiaires sélectionnés.

Tous les rapports seront rédigés en français et en espagnol.

3.0. Hypothèses et risques

3.1 Hypothèses sous-jacentes au projet

Les parties prenantes garantiront le soutien nécessaire au ou aux consultant (s).

Le calendrier doit être établi de façon à pouvoir permettre la réalisation de la mission.

Les données et les informations pertinentes seront disponibles afin de pouvoir entreprendre la recherche dans les délais prévus.

3.2 Risques

L'analyse des risques doit tenir compte de possibles retards dans la collecte de données dus à des réticences de la part des parties prenantes impliquées à fournir des informations ou à participer pleinement aux évaluations, ainsi qu'envisager d'éventuels retards provoqués par d'autres motifs.

4.0 Portée du travail

4.1. Activités spécifiques

Afin d'obtenir les résultats escomptés, le ou les consultants devront réaliser au minimum les activités suivantes :

1. Participer à une réunion préparatoire avec Caribbean Export afin de définir, clarifier et convenir des attentes et des paramètres du projet, y compris les délais, la rédaction des rapports, etc.
2. Mener les recherches documentaires et/ou consultations nécessaires au bon déroulement de la mission, telles que spécifiées dans les termes de référence.
3. Développer un projet d'analyse de la chaîne de valeur binationale de l'artisanat, de plan d'action et de stratégie pour l'artisanat haïtien.
4. Obtenir l'approbation du Comité directeur quant au rapport sur l'analyse de la chaîne de valeur binationale de l'artisanat et au plan d'action.
5. Formation des parties prenantes d'Haïti et de la RD sur la propriété intellectuelle, la normalisation et le contrôle de qualité. Organiser un (1) atelier.
6. Fournir une assistance technique aux trois (3) bénéficiaires du secteur artisanal sélectionnés dans chaque pays et se livrer à une évaluation en profondeur de chacun d'eux afin d'identifier leurs besoins sur base d'une analyse AFOM.
7. Elaborer un plan d'action de 24 mois pour les 6 bénéficiaires retenus (3 dans chaque pays) dans l'optique de renforcer leur compétitivité internationale.
8. Préparer et soumettre le rapport final, comprenant les versions finales du diagnostic de la chaîne de valeur binationale de l'artisanat, du plan d'action et de la stratégie pour Haïti, sous forme imprimée et en version électronique.

4.2 Gestion du projet

L'Agence de Développement des Exportations des Caraïbes sera chargée de la gestion et de la coordination de ce projet, conjointement avec les parties prenantes clés, à savoir les Ministères du Commerce et de l'Industrie d'Haïti et de la RD, l'École National des Arts (l'ENART), L'Office National de l'Artisanat (ONARTS) le Centre National de l'Artisanat DR (CENADARTE), le Ministère du Tourisme et des Industries Créatives d'Haïti, l'Union européenne, le BONFED, la DIGECOM, la FEDOCAMARAS et la CCIH.

4.3 Le Directeur adjoint du Programme binational assumera la responsabilité générale du projet et informera le Comité directeur du Programme de l'évolution de celui-ci. La supervision quotidienne des activités du projet sera du ressort du Conseiller principal chargé du développement du secteur privé du Programme binational Haïti-RD (basé en Haïti).

5. Logistique et calendrier

5.1. Situation

La mission est attribuée dans le cadre du Programme binational République dominicaine - Haïti mais sa mise en œuvre ne nécessitera pas pour autant une présence physique en permanence dans les deux pays.

5.2. Durée

La mission devra être exécutée sur une durée de 49 jours de travail répartis sur un maximum de 120 jours civils.

5.3. Date de début et période d'exécution

Le travail devra débuter en Juillet 2019 et être achevé en octobre 2019.

6. Conditions requises

6.1. Personnel

6.1.1 Cet appel à candidatures est ouvert aux cabinets de consultants et aux consultants particuliers possédant de l'expérience dans les services décrits plus hauts. Le principal consultant doit disposer d'une expérience approfondie du secteur des chaînes de valeur. Il devra répondre au profil suivant :

- Être titulaire d'une maîtrise dans au moins un des domaines suivants : commerce international, gestion internationale des affaires, économie sociale, gestion de projets ou planification stratégique.
- Bonnes capacités de coordination/organisation/travail en réseau et expérience dans la coordination d'équipes d'experts.
- Expérience dans l'analyse de chaînes de valeur semblables à celles décrites dans les termes de référence ; avoir auparavant réalisé des analyses de chaînes de valeur en tant que consultant principal ou chargé de recherche.
- Bonne connaissance de la situation du commerce et du développement dans les Caraïbes, et en particulier des défis à l'exportation que doivent relever les entreprises dans la région.
- Expérience dans l'organisation de formations et/ou d'ateliers destinés aux acteurs du secteur artisanal.
- Excellentes aptitudes en communication, mise en réseau et coordination interculturelles. Expérience dans la collaboration avec des entreprises actives dans des secteurs similaires en vue de développer leurs capacités et leur potentiel d'exportation.
- Excellentes capacités de présentation et de communication (orales et écrites).
- Très bonne connaissance de l'espagnol ou de l'anglais et du français.
- Les candidats devront être ressortissants d'un pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ou d'un pays membre de l'Union européenne ou représenter une société dont le siège se trouve dans l'un des dits pays.

6.2. Documents requis

Les candidats devront au minimum présenter les documents suivants :

1. Exemples de travaux précédemment réalisés dans ce domaine.
2. Proposition comprenant au minimum : profil de la société, compréhension du projet et de la méthodologie, liste des experts disponibles et de leurs qualifications, calendrier/diagramme de Gantt des activités et proposition du budget détaillée
3. Document attestant de la citoyenneté dans le cas de particuliers ou de l'établissement du siège social dans le cas d'entreprises.

Les offres doivent être soumis dans les deux langues Espagnol et Français.

Une fois le consultant sélectionné, aucune modification ne pourra plus être apportée à l'organigramme présenté.

7. Rapports

7.1. Visibilité du projet

Les logos de l'Union européenne, Caribbean Export, ainsi que des institutions publiques haïtiennes et dominicaines qui participent à l'initiative devront apparaître sur la stratégie.

7.2. Conditions de présentation des rapports

7.2.1. Le consultant devra présenter les rapports suivants :

- **Rapport préliminaire** : il sera présenté dans un délai d'une semaine à partir de la signature du contrat et impliquera la tenue d'une réunion préparatoire avec Caribbean Export afin de débattre du rapport. Celui-ci définira clairement l'approche et la méthodologie à utiliser afin de mener à bien la mission ainsi que toute modification ou suggestion jugée apte, conjointement avec Caribbean Export, au bon déroulement de celle-ci.
- **Projet de la stratégie haïtienne de la chaîne de valeur, diagnostic binational et plan d'action** du secteur artisanal en Haïti et en RD, avec une identification du positionnement des parties prenantes, y compris leur engagement, leur capacité d'offre, leur importance sur le marché et leur position au sein de chaque pays.
- Un rapport expliquant la procédure suivie pour la proposition d'une liste d'au moins six (6) bénéficiaires d'Haïti et de la RD actuellement actifs dans le secteur artisanal, en se basant sur une analyse AFOM mettant en évidence les limitations auxquelles ceux-ci sont confrontés, leurs besoins spécifiques, et proposant des solutions basées sur les bonnes pratiques internationales.
- Un rapport décrivant le diagnostic binational et la stratégie haïtienne proposée afin de mettre en valeur la production des bénéficiaires sur les plates-formes internationales, y

compris le programme ou le plan d'action à mettre en œuvre au cours des 24 mois suivants.

- **Rapport final** : présentation de la version finale de la stratégie de la chaîne de valeur binationale pour l'artisanat et du plan d'action.

Les rapports doivent être soumis dans les deux langues Espagnol et Français.

Le travail produit par le ou les experts sera la propriété de Caribbean Export et des autres membres du Comité directeur.

7.3. Dépôt des candidatures

Les différents documents à produire mentionnés auparavant devront être remis au conseiller principal chargé du développement du secteur privé du Programme binational basé en Haïti.

Les candidatures devront être présentées au plus tard à 17h00 (heure d'Haïti) le 14 juin 2019 à l'adresse électronique suivante kmarseille@carib-export.com avec la référence **“Handicraft/Fashion/Accessories/Jewellery”**.

8. Supervision et évaluation

8.1. Définition d'indicateurs

Le niveau d'exécution du projet sera évalué en fonction de sa réalisation complète et satisfaisante, ainsi que de la présentation dans les délais des documents décrits à la section 2.2 et des résultats spécifiés dans le plan de travail. Les observations formulées à l'égard des rapports présentés sur le travail en cours, acceptation mise à part, ne constitueront pas des conditions pour la poursuite du projet.

8.2. Conditions particulières

Aucune